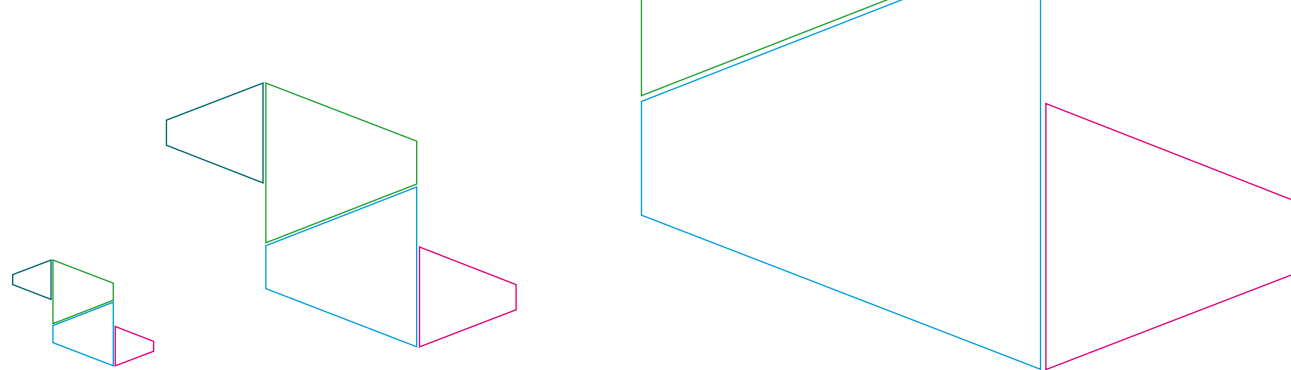


Maison F.

— Aubiac

HABITAT DU FUTUR



Dans un hameau qui fait face au bourg de Moirax, le projet s'installe en douceur dans la pente et consiste en l'aménagement d'une grange existante et de son extension contemporaine. De plain-pied sur la majorité de sa surface et disposant de deux zones de chambres distinctes, la maison peut répondre à l'évolution des besoins de ses propriétaires. Pour contraster avec la grange, l'extension, couverte d'une toiture-terrasse, se revêt d'un bardage bois en mélèze à claire-voie d'aspect contemporain, destiné à vieillir naturellement. Entièrement conçu et réalisé en ossature bois (certifié FSC), prenant appui sur quelques plots de fondation en béton, le projet minimise son impact environnemental et paysager. Il comprend une isolation en ouate de cellulose, des menuiseries aluminium double ou triple vitrage selon l'orientation, une VMC double flux, un ballon thermodynamique pour la production d'eau chaude sanitaire et un dispositif d'assainissement par une station d'épuration à culture fixée.



NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE ADOSSÉE À UN ÉDIFICE EXISTANT

SHON (Surface hors œuvre nette)	248 m²	COMMUNE D'IMPLANTATION	Aubiac
COÛT TOTAL TRAVAUX HT	247 131€	LAURÉAT	2009
RATIO EN € HT/M² SHON	996 €/m²	ARCHITECTE	Natalie Oudin (85)

LES POINTS FORTS DE CE PROJET

CRITÈRE 1

Qualité de l'intégration paysagère

Implantation sur un terrain déjà bâti (grange dans un hameau), bonne intégration dans le paysage par le recours aux lignes épurées et horizontales et grâce aux faibles terrassements, extension aux volumétries très basses en rupture avec la grange existante.

CRITÈRE 2

Capacité à constituer une nouvelle référence architecturale

Le projet d'extension résolument contemporain par sa volumétrie simple, ses lignes épurées et horizontales. Bâti existant préservé dans sa volumétrie et ses percements.

CRITÈRE 3

Capacité à intégrer des nouveaux modes d'habiter

Accessibilité Personnes à mobilité réduite (PMR) pris en compte par la présence de chambres au rez-de-chaussée, de dégagement de 120 cm et de sanitaires transformables. Deux secteurs de chambres indépendants.

CRITÈRE 4

Performance énergétique

Très bonne isolation. Bon apport thermique mais risque de surchauffes d'été (pergola prévue dans le futur au sud). Manque de compacité de l'extension augmentant les déperditions.

CRITÈRE 5

Utilisation des énergies renouvelables et économie des ressources

Eau chaude sanitaire par pompe à chaleur et ballon thermodynamique. Grandes ouvertures assurant des économies d'éclairage.

CRITÈRE 6

Qualité du confort thermique, acoustique et hygrothermique

Murs perspirants (bois) et VMC double flux. Confort acoustique par isolation intérieure renforcée des cloisons entre partie jour et partie nuit et des planchers. Très bonne isolation thermique des murs (24 et 37 cm de ouate de cellulose) et des planchers.

CRITÈRE 7

Qualité et intérêt des matériaux de construction

Forte utilisation de matériaux naturels (bois certifié, peintures, isolants écologiques...).

CRITÈRE 8

Cohérence économique du projet

Projet économique au regard d'une surface conséquente, parce que le chantier est assuré en partie en autoconstruction.



INFORMATIONS ET CONTACTS

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Suivi administratif des dossiers :

Conseil général de Lot-et-Garonne, Service Développement durable
1 633 av. du g^{al}-Leclerc, 47 922 Agen Cedex 9
developpementdurable@cg47.fr / 05 53 69 42 14 / www.cg47.fr

Crédits photos : Xavier Chambelland - CG47 sauf au centre - Stéphane Van Andringa

caue 47

Suivi technique des dossiers :

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne
9 rue Etienne-Dolet, 47 000 Agen
contact@caue47.com / 05 53 48 46 70 / www.caue47.com